

- **Formation enregistrée au RNCP**
« dossier de renouvellement déposé auprès de France Compétences »
- **Validation visée** : Certification de niveau 3 (Ancien niveau V)
- **Durée** : 175 heures (5 semaines)
- **Public visé** : Tout public*
- **Nombre de stagiaires** : 4 à 12 personnes)
- **Modalités pratiques** : Présentiel
- **Taux de réussite** : 95%
- **Taux de satisfaction** : 9,6 sur 10
- *Accessible aux personnes en situation de handicap (nous contacter)

Surveillance humaine et électronique, gardiennage, contrôle et palpation, sécurisation des lieux et protection des personnes, intervention de premiers secours en cas de d'accident ou de sinistre, assistance à personne, gestion des conflits et situations à risques, prévention des risques, voilà quelques-unes des principales missions d'un APS dans le secteur privé. Mais comment devenir agent de prévention et de sécurité?

Pour exercer ce métier, vous devez obtenir le titre de niveau V, une certification professionnelle délivrée après avoir suivi la **formation agent de prévention et de sécurité** et réussi l'examen en fin de stage. Formez-vous dans notre école des métiers de la sécurité privée et avec nos formateurs qualifiés et aguerris. Découvrez sans plus tarder tous les détails et inscrivez-vous pour construire et débiter votre carrière.

CONTENU & DUREE

Le contenu et la durée de la formation

Notre formation agent spécialisé en prévention et sécurité se déroule en présentiel sur une durée de 175 heures, soit en 5 semaines complètes.

L'apprentissage comprend des mises en situation terrain et des cours plus classiques pour acquérir les connaissances théoriques.

Celle-ci se décompose en plusieurs modules dont un tronc commun et les modules spécifiques à l'activité :

· Tronc commun de 54h + 121h de modules spécifiques à l'activité

Tronc Commun : 54 heures

- **Environnement juridique de la sécurité privée :**

- Le livre IV du code de la sécurité intérieure,
- Les dispositions du Code Pénal, du Code de Procédure Pénale et du Code civil,
- Les libertés publiques.
- Déontologie professionnelle de l'agent de sécurité.

- **Gestion des premiers secours (S.S.T) :**

- Situer le Sauvetage Secourisme du Travail dans la santé et sécurité au travail,
- Protéger,
- De protéger à prévenir,
- Examiner,
- Faire alerter ou alerter,
- De faire alerter à informer,
- Secourir.

- **Gestion des risques et des situations conflictuelles :**

- Analyse des comportements conflictuels,
- Résolution d'un conflit.

- **Prévention des risques terroristes :**

- Définir les risques terroristes,
- Les différentes menaces terroristes,
- Les différents matériels terroristes.
- Transmission des consignes et informations :
- Transmissions des consignes,
- Remontée d'information

Modules Spécifiques à l'activité : 121 heures

- **Gestions des risques :**

- Les risques majeurs,
- Le risque incendie et les vecteurs d'incendie,
- La gestion des alarmes,
- Protection des travailleurs isolés,
- Sensibilisation au risque électrique.-

- **Attitude professionnelle :**

- Technique d'information et de communication,
- Préparation d'une mission,
- Transmission des consignes et informations.

- **Gestions des conflits :**

- Gérer les conflits,
- Application du code de procédure pénale dans le cadre des missions de l'A.S.P.S.
- Surveillance et gardiennage,
- Poste de contrôle de sécurité,
- Ronde et surveillance et système de contrôle des rondes.

- **Module événementiel :**

- Le cadre légal des grands rassemblements,
- Effectuer une palpation de sécurité et l'inspection des bagages
- Télésurveillance et vidéo protection.

Examen final

- Le Titre Professionnel Agent Spécialisé de Prévention et de Sécurité est validé par un examen assuré par un jury composé de professionnels de la sécurité.

- 2 épreuves sont à valider :

- Théorie : QCU de 40 questions

- Pratique : Plusieurs mises en situation

NB : Chaque épreuve validée est acquise pour une durée de 1 an. En cas d'échec à l'une d'elle, seule l'épreuve échouée devra être revalidée lors d'un prochain examen.

OBJECTIF

Les objectifs de la formation agent de prévention et de sécurité

En rejoignant notre centre de formation A2S, spécialisé dans les métiers de la sécurité et de la prévention vous accédez à une formation d'excellence pour devenir agent de prévention : vraiment complète, elle allie connaissances théoriques et enseignements pratiques pour être pleinement opérationnel en fin de cursus et être capable de réaliser avec professionnalisme toutes les missions qui vous seront confiées.

En suivant cet apprentissage aux côtés de notre équipe pédagogique et avec votre motivation, vous décrocherez votre certification professionnelle et obtiendrez votre carte professionnelle délivrée par le CNAPS.

Grâce à votre titre de niveau V et votre carte pro, vous pourrez postuler, être recruté et travailler en tant qu'agent de sécurité / sûreté au sein d'un service de sécurité d'une entreprise privée ou auprès d'une agence de prestation de services spécialisée en surveillance et gardiennage.

PRÉ-REQUIS

Conditions d'admission pour vous inscrire

Pour nous rejoindre notre école et devenir agent de prévention et de sécurité, vous devez :

- Être majeur,
- Avoir réalisé votre demande préalable délivrée par le CNAPS (valable 6 mois),
- Avoir un casier judiciaire vierge,
- Maîtriser le français,
- Être en bonne forme physique (avoir un certificat de santé comme preuve).

PRÉ-REQUIS

Formation APS : prix et aides possibles pour financer votre stage

Pour accéder à une formation agent de sécurité gratuite, vous devrez entreprendre des démarches auprès de Pole Emploi, du Conseil Général ou Régional dont vous dépendez, de la Mission Locale si vous avez moins de 26 ans ou via le Fongecif. Ces institutions et organismes peuvent en effet sous conditions financer toute ou partie de votre formation et vous aider ainsi à concrétiser votre projet professionnel. Renseignez-vous directement auprès d'eux pour avoir connaissances des conditions et effectuer votre demande de dossier.